

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Subvention exceptionnelle 2024 – Association Les Amis de Vaux Saint-Sulpice – Budget général

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BORGEOOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT, CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, LIEVIN Karine pouvoir à Solange DOMINGUEZ, LYAUDET Stéphane pouvoir à Patrick GENOD, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS, ZANI Sonia pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Vu la délibération n°2024-04-02 en date du 27 mars 2024, fixant les subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2024,

Vu la demande de l'Association « Les Amis de Vaux Saint-Sulpice », sollicitant une subvention de la commune de 300 euros afin d'organiser des festivités ouvertes aux habitants de la commune de Plateau d'Hauteville dans la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de leur association.

Conformément à l'avis de la Commission Finances du 17 juin 2024, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association « Les Amis de Vaux Saint-Sulpice », afin d'organiser des festivités ouvertes aux habitants de la commune de Plateau d'Hauteville dans la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de leur association,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site de la Commune le 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240626-DE-2024-07-03b-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024

